



II

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au Ministre
du Canada aux Etats-Unis*

SECRETARIAT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 30 septembre 1942

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note n° 638, en date du 30 septembre 1942, par laquelle vous suggérez la conclusion d'un accord prévoyant la faculté pour les citoyens des Etats-Unis résidant au Canada qui n'ont pas déclaré leur intention de former auprès du Canada une demande en naturalisation, et qui sont sujets à l'enrôlement dans les forces armées du Canada, d'opter, avant leur enrôlement, de servir dans les forces armées des Etats-Unis. Vous poursuivez que votre Gouvernement n'interprétera pas l'adhésion à ces propositions comme comportant l'obligation pour le Gouvernement des Etats-Unis de renvoyer au Canada aucun citoyen des Etats-Unis qui pourrait être réputé délinquant aux termes des Règlements du Canada relatifs aux Services Nationaux de Guerre (Recrues). Vous faites ces propositions dans l'entente que le Gouvernement des Etats-Unis est d'accord que le Gouvernement canadien astreigne au service militaire les citoyens des Etats-Unis résidant au Canada, et que la faculté d'opter de servir dans les forces armées des Etats-Unis ne sera accordée qu'aux citoyens des Etats-Unis résidant au Canada qui n'ont pas déclaré leur intention de former auprès du Canada une demande en naturalisation.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le Gouvernement des Etats-Unis est consentant à ce que le Gouvernement canadien astreigne au service militaire les citoyens des Etats-Unis résidant au Canada, et qu'il donne son adhésion à l'accord exposé dans votre Note précitée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'Etat,
A. A. BERLE, fils.